

Faculté de renonciation

(art. L. 132-5-1 du Code des Assurances)

Vous pouvez renoncer au présent contrat pendant trente jours calendaires révolus à compter du moment où vous serez informé que le contrat est conclu :

Le contrat est réputé conclu à la date d'émission des conditions particulières sous réserve de l'acquittement d'un premier versement.

Cette renonciation doit être faite par lettre recommandée avec avis de réception, envoyée à l'adresse suivante :

Generali Vie, 9 boulevard Haussmann, 75440 PARIS Cedex 09.

Elle peut être faite suivant le modèle de lettre inclus ci-dessous.

Conformément à l'Art. L 132-5-1 du Code des assurances, le Contractant a la faculté de renoncer par lettre recommandée avec demande d'avis de réception pendant le délai de trente jours calendaires révolus à compter du moment où il est informé que le contrat est conclu. Ce délai expire le dernier jour à vingt quatre heures. S'il expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il n'est pas prorogé.

La renonciation entraîne la restitution par la Compagnie de l'intégralité des sommes que le Contractant a versées, dans le délai maximal de trente jours calendaires révolus à compter de la réception de la lettre recommandée. Au-delà de ce délai, les sommes non restituées produisent de plein droit intérêt au taux légal majoré de moitié durant deux mois, puis, à l'expiration de ce délai de deux mois, au double du taux légal.

Le défaut de remise des documents et informations prévus à l'article L 132-5-2 du Code des assurances entraîne de plein droit la prorogation du délai de renonciation prévu à l'article L 132-5-1 du Code des assurances suivant le trentième jour calendaire révolu suivant la date de remise effective de ces documents, dans la limite de huit ans à compter de la date où le Contractant est informé que le contrat est conclu.

Modèle de lettre-type de renonciation

Nom et prénoms : _____

Adresse : _____

N° du contrat : _____

Montant du versement _____

Date du versement : _____

Mode de paiement : _____

Messieurs,

Par la présente lettre recommandée avec avis de réception, je renonce expressément à la souscription du contrat d'assurance sur la vie ayant fait l'objet du versement en référence et demande le remboursement de ce versement dans les conditions définies dans la demande de souscription.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, mes salutations distinguées.

Fait à : _____, le _____

Signature.